

teur d'Eganville (l'honorable M. Graham). Son interprétation me paraît probablement exacte. S'il s'agit de la section entre Prescott et Ogdensburg, vers l'ouest jusqu'au lac Ontario, le point est réglé. Si la déclaration n'a pas ce sens, et que la décision soit subordonnée aux travaux de dragage ou autres à exécuter entre Cornwall et le lac Ontario, ou dans d'autres parties du Saint-Laurent, je crains que nous n'éprouvions des difficultés. C'est l'une des raisons pour lesquelles je tiens vivement à ce que l'entente soit parfaite à cet égard. Voici un autre motif. Si ma mémoire est fidèle, j'ai lu quelque part un témoignage attestant que l'Aluminum Company doit exécuter tous ces travaux entre le lac Ontario et les rapides du Long-Sault, au coût de \$1,000,000. Eh bien, si une entente doit être conclue avec le gouvernement des Etats-Unis, je suggère que le gouvernement canadien devrait s'assurer que l'entente ne le paralyse pas; c'est-à-dire que l'entente vise la section entre Ogdensburg ou Prescott et le lac Ontario, et ne lie en aucune façon le gouvernement pour les entreprises vers l'est jusqu'à Cornwall, tant qu'un accord définitif n'aura pas été effectué, peut-être sur l'avis du comité consultatif.

Le très honorable M. GRAHAM: Je pense être maintenant en mesure de convaincre mon honorable ami que mon interprétation des paroles du ministre était exacte:

M. Geary: Quel que puisse être l'endroit où les installations terminus seraient situées, il faudrait, je suppose, conclure avec les Etats-Unis une certaine entente au sujet du dragage?

M. Elliott: Pas nécessairement.

Cela signifie, à mon humble jugement, que si les installations terminus étaient situées à l'ouest du lieu où le chenal américain doit être dragué, il ne serait pas nécessaire de conclure une entente.

L'honorable M. REID: Je reconnais que l'interprétation donnée par le très honorable sénateur d'Eganville (le très honorable M. Graham) est celle que nous devrions accepter, et j'espère que si, à la prochaine session, nous discutons toute entente intervenue, l'honorable leader du gouvernement pourra dire que c'est sur cette interprétation que l'action a été basée. C'est le point que je tenais à élucider, et c'est l'une des raisons qui m'ont porté à discuter la question cet après-midi. Nous qui vivons le long du Saint-Laurent, nous avons dans le passé éprouvé tant de difficultés, et les possibilités d'en éprouver d'autres à l'avenir avec cette compagnie, par suite de l'action qu'elle a exercée, sont si nombreuses, que les honorables messieurs reconnaîtront, je pense, que nous ne pourrions pas désormais être trop circonspects. C'est pour ce motif que

j'exprime quelques-unes de mes craintes. Permettez-moi d'ajouter que j'ai pris une ferme attitude, il y a trois ou quatre ans, et subséquemment. Je suis d'accord avec le très honorable sénateur d'Eganville, lorsqu'il dit que l'exploitation doit être entreprise. Elle ne sera peut-être pas exécutée immédiatement, mais le jour viendra où il faudra l'inaugurer, et je voudrais que ce soit durant mon existence. Lorsque la question a été soulevée il y a quatre ans, ce fut à cause de la propagande amorcée par les Etats-Unis, et ceux-ci n'hésitèrent pas à déclarer qu'ils étaient disposés à solder une large part du coût de cette vaste entreprise—je ne me rappelle pas si c'en était la moitié ou une autre proportion. Je crus que nous étions justifiés de conclure une entente avec eux, mais nous ne fûmes pas lents à constater que la situation de la St. Lawrence Power Company se renouvelerait: l'Aluminum Company était derrière le projet; le gouvernement des Etats-Unis n'allait pas dépenser un seul dollar, car la compagnie devait exécuter tous les travaux et posséder la force motrice. Elle pouvait, bien entendu, entreprendre l'exploitation hydraulique, vu que l'entreprise n'était pas trop coûteuse. Par conséquent, dès que je me rendis compte que nous étions encore une fois entièrement à la merci de l'Aluminum Company, je m'opposai à ce projet.

Ainsi que je l'ai dit, les témoignages rendus devant notre comité nous ont été des plus précieux et nous ont grandement servi. J'espère que les renseignements obtenus au sujet de la canalisation du Saint-Laurent seront présentés et discutés en Chambre à une session future. Mes craintes sont plus que jamais justifiées. L'honorable leader du gouvernement au Sénat aura sans doute l'occasion de discuter l'ensemble de la question avec ses collègues, aux réunions du Cabinet. Il possède sur d'autres membres du gouvernement l'avantage d'avoir entendu les dépositions produites devant le comité, et il est en meilleure posture qu'auparavant de comprendre la situation. Je serai enchanté si, à une autre session, l'honorable monsieur, après avoir joué lui-même un rôle actif, peut nous informer que le gouvernement a pris des mesures pour que le canal et l'usine hydraulique soient situés entièrement de notre propre côté, ce qui ne nous astreindrait à aucune obligation envers quelque autre pays, mais nous laisserait exactement dans la situation actuelle, par rapport à la navigation. Si l'honorable monsieur peut nous donner cette assurance, je serai aussi fier de lui que je l'ai été du très honorable sénateur d'Eganville (le très honorable M. Graham) lorsqu'il démolit le projet formé en 1908; et